

Politique

DE RECONNAISSANCE
ET DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES

Mars 2025

www.ville.normandin.qc.ca



Table des **matières**

3	Mot du maire
4	Mise en contexte
5	Mission du Service des loisirs et de la culture
5	Valeurs prônées par la politique
6	Objectifs de la politique
7	Types d'organismes reconnus
8	Admissibilité d'un organisme
9	Services offerts aux organismes
13	Reconnaissance des organismes
14	Formulaires disponibles
15	Annexes

Mot du maire



C'est dans un esprit de collaboration que le conseil de la Ville de Normandin adopte sa première « Politique de soutien aux organismes ». Au cours des derniers mois, différentes actions ont été réalisées afin de préciser les besoins des organismes et de regrouper dans un même document les différentes possibilités de soutien et de reconnaissance que la ville offre.

Il faut dire que la communauté de Normandin est dynamique et que cette vitalité provient des gens qui s'impliquent avec cœur dans nombre de comités. Ce bénévolat permet d'offrir une grande variété d'activités autant dans le domaine du loisir communautaire, de la culture, du sport qu'au niveau économique et même plus.

Par cette politique, nous souhaitons rendre davantage transparent le soutien que la Ville octroie aux organismes. En annexe, vous trouverez une liste des ententes qui sera mise à jour annuellement avec leur date d'échéance.

En terminant, la Ville de Normandin est fière du dynamisme qui habite son territoire, et d'y contribué de différentes façons. Cette politique se veut un outil complet qui favorise l'établissement de partenariat durable. Nous sommes conscients que la vitalité sociale de notre milieu est propulsée en partie par l'action des différents regroupements de citoyens et citoyennes et nous tenons à les remercier.

Jean Morency
Maire de Normandin



HOTEL DE VILLE

Mise en contexte

En septembre 2023, la ville de Normandin a réuni une soixantaine de personnes représentant plus d'une trentaine d'organismes de notre milieu. Les gens ont été invités à échanger entre eux sur les divers enjeux qu'ils vivaient dans leur organisation. L'équipe responsable de cette consultation a également cerné les problématiques que vivent les organismes et a aidé à mettre en place des solutions à la hauteur de leurs besoins.

L'information récoltée lors de la consultation a orienté la mise en place de cet ouvrage. Cette politique est novatrice, en plus de clarifier le rôle de la Ville auprès des organismes, elle regroupe l'ensemble des informations permettant d'établir des partenariats avec celle-ci. Elle permet également de définir le soutien et les ressources qui sont disponibles.

La politique vous présente les orientations de façon plus conviviale. En annexe, vous trouverez le cadre de référence qui a mené à la rédaction de cette politique ainsi qu'un modèle type de protocole d'entente. Ces documents sont plus arides, car ils abordent les obligations légales auxquelles sont soumises les ententes avec une municipalité.

La Ville de Normandin reconnaît l'importance des organismes, de leurs activités et services offerts à la population. La Ville souhaite maintenir et améliorer les communications et les relations avec ses organismes afin de mieux connaître leur mandat et de leur fournir certaines ressources.

Mission & rôle du service des loisirs et de la culture

Le Service des loisirs et de la culture a pour mission d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Normandin. Il collabore avec le milieu en organisant ou en soutenant différentes activités de loisirs, sportives et culturelles ou en encourageant la pratique de celles-ci. L'ensemble de ses actions visent à créer un milieu de vie attractif par son offre d'activités.

Valeurs prônées par la politique

Les grands principes d'intervention sont à la base de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes :

■ Transparence et l'équité

La Ville de Normandin veut avoir une approche commune en définissant le soutien, l'attribution des ressources de la Ville de façon équitable, transparente et adaptée aux besoins de chacun des organismes, en fonction des ressources disponibles et des priorités.

■ Respect

La Ville de Normandin souhaite reconnaître l'importance de la contribution et de l'expertise des organismes en établissant des rapports professionnels avec ceux-ci, et en valorisant un climat d'ouverture et de partage pour de meilleures pratiques visant la prise en charge par le milieu. La Ville encourage les citoyens à devenir des acteurs impliqués au sein de leur communauté.

■ Cohérence

La Ville de Normandin souhaite soutenir les organismes dont la mission ou les projets sont cohérents avec les différentes orientations et politiques de la municipalité.

■ Impact

La Ville de Normandin souhaite que le soutien apporté aux organismes ait un impact favorable sur la communauté normandinoise.





Objectifs de la politique

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes vise les objectifs suivants :



Soutenir l'effort et l'engagement des organismes et des bénévoles qui collaborent avec celle-ci pour offrir des services et/ou activités aux citoyens;



Établir des liens de partenariat durables entre la Ville et les organismes afin de les soutenir dans leurs actions auprès de la population;



Respecter l'autonomie ainsi que l'expertise des organismes et favoriser l'entraide entre eux;



Définir clairement la nature de la collaboration offerte par la Ville;



Déterminer et harmoniser les procédures et les pratiques administratives liées au soutien des organismes.

Les objectifs de cette politique vont dans le même sens que la planification stratégique de la ville adoptée en 2020. Nous voulons améliorer la promotion des services publics et communautaires, incluant ceux des organismes et/ou comités de bénévoles. La planification stratégique mentionne également qu'on veut augmenter la diversité et l'émancipation des activités et appuyer les organisations du milieu.



Types d'organismes reconnus



Organismes mandataires

Les organismes mandataires sont des corporations à but non lucratif de la municipalité auxquels la Ville a confié le mandat d'administrer des installations, des équipements et des aménagements publics, afin de développer l'offre de services aux citoyennes et citoyens et avec lesquels elle a signé des protocoles et ententes à cet effet.



Organismes collaborateurs

Les organismes collaborateurs sont des corporations à but non lucratif qui, par leurs activités et services, contribuent au mieux-être des citoyens et au développement de la vie associative. Ils répondent à des besoins identifiés par la population et peuvent occasionnellement être appelés à collaborer à un projet ou à une activité avec la Ville. Il peut s'agir d'un organisme situé à Normandin tout comme d'un organisme externe dont le siège social n'est pas situé à Normandin, mais qui profite d'un soutien de la Ville.



Organismes partenaires

Les organismes partenaires sont des corporations à but non lucratif ayant l'usage d'une infrastructure municipale et/ou profitant du soutien particulier de la Ville pour des activités et/ou services qu'ils offrent à la population.



Groupes spontanés

Dans le but de permettre l'éclosion d'initiatives qui proviennent de la population, la Ville offre un soutien à des groupes de personnes intéressées à se réunir pour planifier et réaliser une activité particulière à une date précise, récurrente ou non, sans être constitués en organisme à but non lucratif (OBNL).

Admissibilité d'un organisme

Voici la liste des critères sur lesquels la Ville de Normandin se base pour distinguer les différents types d'organisme sur son territoire.

Critères d'admissibilité	ORGANISME MANDATAIRE	ORGANISME PARTENAIRE	ORGANISME COLLABORATEUR	GROUPE SPONTANÉ
Critères généraux	Être un OBNL ou une coopérative à but non lucratif			N/A
	Offrir des activités accessibles à la communauté			
	Ne pas dédoubler l'offre d'un organisme existant			
	N/A	Avoir complété le formulaire annuel des renseignements de l'organisme	Avoir complété le formulaire annuel des renseignements de l'organisme (sauf externe)	Avoir complété le formulaire annuel des renseignements de l'organisme et/ou du comité
	Avoir participé aux activités de concertation reconnus			
Lieu d'opération	Avoir un siège social à Normandin		Avoir un siège social à Normandin (sauf externe)	N/A
	Offrir des activités ou des services sur le territoire de Normandin			
Type et durée de l'entente	5 ans	2 à 5 ans	Protocole d'entente ou résolution, selon le besoin/annuel	Résolution annuelle

La liste des organismes ayant signés des protocoles d'entente sera mis à jour annuellement. Vous pouvez rejoindre le Service des loisirs et de la culture pour toutes questions concernant l'admissibilité d'un organisme.

Services offerts aux organismes



La Ville rend disponible un ensemble de services diversifiées pour soutenir les organismes dans la réalisation de leur offre de service. Les différentes formes de soutien peuvent être d'ordre professionnel, administratif, promotionnel, technique, financier ou liées à la reconnaissance des bénévoles et des organismes.

■ SOUTIEN PROFESSIONNEL ET ADMINISTRATIF

Les organismes peuvent demander une expertise au Service des loisirs et de la culture pour les sujets suivants :

- Élaboration et réalisation d'événements;
- Fonctionnement organisationnel (budget, règlements généraux, animation d'assemblée, demande de subvention, élaboration de projet, programmation, développement, etc.);
- Création d'un organisme;
- Vie juridique et démocratique des organismes.

Pour bénéficier du service d'accompagnement, l'organisme doit formuler sa demande par téléphone ou par écrit au Service des loisirs et de la culture. Une rencontre exploratoire aura lieu pour définir les besoins. La demande sera évaluée et, selon la décision du conseil, le soutien sera apporté par un employé du Service des loisirs et de la culture. Une banque d'heures lui sera alors allouée. Si la demande concerne les services offerts par d'autres organismes d'accompagnement du milieu (CIUSSS, CDC, CAB, MRC, etc.), le Service des loisirs et de la culture se chargera de mettre les parties en contact.

■ SOUTIEN PROMOTIONNEL

La Ville de Normandin met à la disposition des organismes différents moyens de communication afin que ces derniers puissent faire connaître leurs services, activités et événements :

- la page Facebook Ville de Normandin loisirs et culture;
- le journal municipal;
- l'enseigne extérieure;
- le site Internet;
- les programmations des loisirs;
- le répertoire des organismes.

Les demandes de parution doivent être acheminées au Service des loisirs et de la culture, afin d'être évaluées, selon la disponibilité de l'espace promotionnel et les politiques municipales en vigueur. Pour une publication sur l'enseigne extérieure, le format du montage et les critères à respecter sont disponibles dans la section « Organismes » du site Internet de la ville.

SOUTIEN TECHNIQUE

La Ville de Normandin a la possibilité de soutenir un organisme demandeur, au niveau matériel, soit par un prêt ou une location d'équipement ou bien via des travaux, et ce selon la grille de tarification des services du règlement sur la Tarification des biens, services et activités. Le règlement est disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Publications. Pour obtenir la gratuité de ces services, une demande doit être soumise au conseil de ville.

Vous trouverez la liste du matériel disponible pour les organismes dans l'annexe 1 de cette politique.

La Ville a aussi la possibilité de venir en aide à un organisme en réalisant des travaux. À ce moment, l'aide apportée prend la forme d'un service fourni et une demande doit être fournie au conseil.

Selon le statut de l'organisme, la Ville de Normandin peut lui accorder la disponibilité de locaux pour la tenue d'activités rattachées à la mission de l'organisme: rencontres, formations, activités de financement, remises de prix et diverses activités ponctuelles. Le tout sous forme de prêt ou de location à coût avantageux, selon la grille de tarification des services du règlement sur la Tarification des biens, services et activités.

Les locaux disponibles :

- les salles du Centre communautaire;
- la salle au sous-sol de la bibliothèque municipale;
- la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- le Centre Sportif (salles, hall et glace);
- le parc du Centenaire.

La Ville peut aussi faciliter l'accès aux locaux des écoles de Normandin selon les modalités de l'entente signée avec le Centre de services scolaires du Pays-des-Bleuets, ainsi qu'aux infrastructures des Grands Jardins et du Site touristique Chute à l'Ours.



La Ville de Normandin met à la disposition des organismes locaux un service d'impressions et de photocopies de documents en noir et blanc à la bibliothèque municipale. L'organisme doit fournir les feuilles pour les impressions désirées.

Pour toute demande de matériel, l'organisme doit remplir le formulaire de demande de prêt et l'acheminer au Service des loisirs et de la culture, et ce, au minimum trois semaines avant la tenue de son activité. Pour des demandes de prêt de locaux, vous pouvez vous adresser au Service des loisirs et de la culture.

SOUTIEN FINANCIER

La Ville peut soutenir un organisme via une aide financière. Veuillez consulter la section « Organismes » du site Internet de la Ville de Normandin pour obtenir tous les renseignements au sujet des programmes suivants. Vous pouvez également vous informer auprès du Service des loisirs et de la culture.



Fonds participatif rural



Demande d'aide financière et dons

Toute demande doit être acheminée au Service des loisirs de la ville. Pour ce faire, les formulaires de demande sont disponibles dans la section « Organismes » du site Internet de la ville, ceux-ci doivent être remplis et être acheminés, accompagné des documents demandés.

SOUTIEN DISPONIBLE		ORGANISME MANDATAIRE	ORGANISME PARTENAIRE	ORGANISME COLLABORATEUR	GROUPE SPONTANÉ
PROFESSIONNEL ET ADMINISTRATIF	Participation aux rencontres du conseil d'administration ou comité	Ponctuellement / Sur demande uniquement			N/A
	Soutien pour demande de subvention / redaction de compte et autres	Banque d'heures annuelles, selon l'entente établie			N/A
	Soutien à la planification d'événement	Banque d'heures annuelles / Selon l'entente établie			Sur demande
PROMOTIONNEL	Affichage	Gratuit sur les plateformes de la ville (Facebook, site Internet et enseigne extérieure)			
	Publication	Parution limitée selon la planification annuelle (Écho de la Ville et Programmation des loisirs)			
TECHNIQUE	Prêt de locaux (journée/soirée)	Gratuit pour tous pour réunion ou formation (selon disponibilité)	Gratuit pour tous pour réunion ou formation (sauf externe)	Gratuit pour tous pour réunion ou formation	
	Hébergement d'un organisme	Selon entente préétablie / Spécifique à chaque organisme	N/A		
	Prêt de matériel	Prêt gratuit (liste du matériel disponible en annexe)			
	Travaux	Sur demande uniquement			
	Photocopies	Photocopies en noir et blanc gratuites à la bibliothèque (l'organisme doit apporter ses feuilles)			
FINANCIER	Aide financière et dons	Selon entente préétablie / Spécifique à chaque organisme	Sur demande / Formulaire de demande d'aide financière et dons		
	Fonds participatif rural	Priorisation des demandes en début d'année / Formulaire Fonds participatif rural			

Pour tous les services offerts par la Ville, vous devez contacter le Service des loisirs et de la culture, soit par téléphone au 418 274-2004, poste 3255 ou par courriel jfortin@ville.normandin.qc.ca.

Reconnaissance des organismes

La Ville de Normandin estime qu'il est important de reconnaître le travail fait bénévolement au sein des différents organismes et comités. Par sa Politique de reconnaissance des élus et des bénévoles, elle souhaite cultiver un sentiment d'appartenance fort envers notre communauté et motiver des gens à s'impliquer avec cœur.

À chaque année, la Ville s'engage à organiser une soirée de formation ou de concertation ainsi qu'un événement social pour souligner l'implication des bénévoles. En plus de remettre une distinction à des bénévoles pour leurs années d'implication continues dans une même organisation, elle reconnaît la relève bénévole, des jeunes âgés entre 10 et 17 ans, ainsi que des organisations qui se sont plus particulièrement démarqués au cours de l'année.

En plus du prix coup de cœur décerné à une organisme pour son dynamisme et son implication au cours de la dernière année, trois autres distinctions sont remises à :



un événement de loisirs communautaires



un événement culturel / artistique



un événement sportif

Pour toutes les catégories d'organismes, la période d'éligibilité est du 15 avril de l'année précédente au 14 avril de l'année en cours. Le vote est fait par les gens de la communauté via les médias sociaux de la Ville.

Veuillez consulter la section « Politiques » du site Internet de la Ville pour obtenir tous les renseignements sur la Politique de reconnaissance des élus et des bénévoles.

■ PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE :

IMPORTANT • Formulaire – Identification de l'organisme :

Tout organisme et/ou comité doit faire parvenir le formulaire – Identification de l'organisme au Service des loisirs et de la culture, entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre de chaque année. Grâce à ce formulaire, la Ville peut tenir à jour le répertoire des organismes présents sur son territoire ainsi que la liste de l'ancienneté des bénévoles pour chaque organisme.

• Liste des événements :

Le Service des loisirs et de la culture tient à jour la liste des événements organisés par les organismes et/ou comités de la municipalité au cours de la dernière période, soit du 15 avril de l'année précédente au 14 avril de l'année en cours.

Formulaires disponibles

Veillez consulter la section « Formulaires » du site Internet de la Ville pour obtenir les formulaires suivants. Vous pouvez également en faire la demande auprès du Service des loisirs et de la culture.



Aide financière et dons



Fonds participatif rural



Identification de l'organisme



Prêt de la remorque fermée



Prêt de matériel



Publication d'une annonce
sur l'enseigne extérieure



Annexes

- **ANNEXE 1 : LISTE DU MATÉRIEL DISPONIBLE POUR LES ORGANISMES**

- **ANNEXE 2 : CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

- **ANNEXE 3 : EXEMPLE DE PROTOCOLE D'ENTENTE**

- **ANNEXE 4 : REGISTRE DES ENTENTES**

*Les quatre annexes de cette politique se retrouvent sur le site Internet de la Ville de Normandin.
Pour les consulter, rendez-vous au www.ville.normandin.qc.ca, dans la section « Politiques ».*



Information:



418 274-2004



www.ville.normandin.qc.ca



admin@ville.normandin.qc.ca



1048, rue St-Cyrille
Normandin G8M 4R9